



RECRUTEMENT PROFESSEUR DES ECOLES

(Contrat local – Poste susceptible vacant)

Nom de l'établissement : **Lycée Français International Charles de Gaulle de Pékin**

Site web : <https://lfip.net.cn>

Ville : Pékin

Pays : Chine

Contenu de l'offre :

Le Lycée Français International de Pékin (LFIP) recrute un professeur des écoles pour la rentrée 2023.

Poste en contrat local sans détachement.

Poste à temps plein (27h - 100%).

Date de prise de poste : 1er septembre 2023

Expérience :

- Niveau licence minimum + 2 ans d'enseignement requis
- OU Master 2 Enseignement primaire obtenu en 2022-2023 sans expérience requise

Profil recherché

Savoirs :

Connaissances du système éducatif, Maîtrise des Tice – (Outils, pédagogie), Maîtrise des langues

Savoir-faire

Conduite de projet, Travail en équipe, Qualités rédactionnelles, Esprit de synthèse

Savoir être

Aptitude à animer, Autonomie, Créativité, Réactivité, Sens de l'organisation, Sens des relations humaines, Sens du service public, Adaptation au changement

Spécificités du poste :

Bonne maîtrise de la différenciation

Expérience d'inclusion d'élèves allophones recommandée

Savoir coopérer et contribuer à l'action de la communauté éducative est une attente forte.

Pour plus de détails, vous pouvez prendre connaissance du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation sur le lien ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Rémunération : entre 2800€ et 3450€ net mensuel en fonction de l'expérience.

Prise en charge de la Caisse des Français à l'Étranger pour l'assurance maladie et l'assurance vieillesse.

Imposition fiscale en France.

Prise en charge de 50% des frais de scolarité des enfants scolarisés au LFIP.

ATTENTION : la procédure d'obtention d'un contrat de travail en Chine impose

OBLIGATOIREMENT la présentation d'un nombre important de documents administratifs. **Merci de consulter la notice explicative pour postuler ; toutes les pièces justificatives doivent être présentées dans le dossier de candidature (sans légalisation préalable).**